



Arrivé le :
21 DEC 1984

HM

ADDITIF AU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 1984

DELIBERATION N° 10

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières dont la liste suit.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les prix indiqués n'ont qu'une valeur indicative et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui sont fixés par le Service des Domaines.

MANCHE - MER DU NORD

			ha	Coût (MF)
59.P.2	NORD	Bray-Dunes	250	4,5
62.P.7	P. de C.	Tardhingen-Audinghen	32	0,510
62.P.7	" "	Neufchâtel-Hardelot	676	12,5
14.P.2	CALVADOS	Ouistreham-Sallenelles	300	12
		Dune du Perroquet		
		Cap Gris Nez		
		Mont Saint-Frieux		
		Estuaire de l'Orne		

ATLANTIQUE-BRETAGNE

29.P.27	FINISTERE	Fouesnant	40	1,6
29.148	"	Tregunc	256	3,7
56.P.9	MORBIHAN	Plouhinec	300	6
44.P.4	LOIRE ATL.	Guerande	70	4,8
		Penfoulc		
		Kerouiny		
		Dunes de Plouhinec		
		Côteau de Colveux		

MEDITERRANEE

11.P.9	AUDE	Narbonne	80	4
		Le Grand Castelou		